Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (2019) **Heft:** 2238

Artikel: CH-UE: un accord, ça se négocie, à l'interne comme à l'externe: les

syndicats prennent une lourde responsabilité en boycottant l'accord

institutionnel avec l'Union européenne

Autor: Delley, Jean-Daniel

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1019999

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CH-UE: un accord, ça se négocie, à l'interne comme à l'externe

Les syndicats prennent une lourde responsabilité en boycottant l'accord institutionnel avec l'Union européenne

Jean-Daniel Delley - 07 mars 2019 - URL: https://www.domainepublic.ch/articles/34701

Dans ses relations avec l'Europe, la Suisse avance à reculons. Elle craint que l'accord institutionnel n'entame sa souveraineté et se barde de lignes rouges. Avant de s'engager, elle veut s'assurer des moindres détails du contrat et de leurs effets. Elle est tentée de jouer la montre: après le Brexit et les élections européennes, la situation pourrait être plus favorable. Toutes ces tergiversations traduisent plus un manque de confiance en soi qu'une souveraine assurance.

Il faut dire que le Conseil fédéral a donné le mauvais exemple. Désuni et donc incapable de défendre le résultat des négociations avec Bruxelles, il a botté en touche en ouvrant une procédure de consultation sur un texte considéré comme final par nos partenaires européens. Ce manque d'engagement de l'exécutif a évidemment stimulé les doutes et les réticences, les oui mais (Economie suisse et Union patronale) et les pas comme ça (PDC et Usam). A quoi il faut ajouter l'opposition catégorique de l'UDC (non à un accord-cadre) et de la gauche politique et syndicale (oui à un accord-cadre, mais pas sans protection des salaires).

Cette attitude timorée a pris une dimension quasipathologique. La crainte de voir sa souveraineté écornée a fait perdre de vue à la Suisse les possibilités d'agir en toute souveraineté. Cet oubli se manifeste particulièrement à propos des mesures d'accompagnement.

Sur le principe de la protection des salaires - un salaire égal pour un travail identique sur le même lieu - l'unanimité est presque parfaite si l'on excepte l'UDC, qui comme sur tant d'autres dossiers s'est mise hors jeu, ainsi que les libéraux dogmatiques, tels Avenir Suisse et la NZZ. L'Union européenne reconnaît également ce principe. Mais sa directive (art. 10) exige que les mesures de contrôle du respect de ce principe soient proportionnées et non-discriminatoires.

Une négociation est un échange et, par rapport au droit européen, la Suisse a obtenu des dérogations non négligeables et accepté des concessions qui sauvegardent l'essentiel. L'obligation d'annonce, actuellement fixée par la Suisse à 8 jours avant le début des travaux, serait ramenée à 4 jours, alors qu'elle n'est que d'un jour à l'intérieur de l'UE. Cette obligation resterait applicable aux seules branches considérées à risque. Le dépôt d'une caution, censée garantir le paiement d'une éventuelle amende en cas de non-respect des conditions

sociales et salariales, demeurerait exigible de la part des entreprises ayant déjà violé leurs obligations en Suisse. Enfin l'UE a confirmé l'exception concédée à la Suisse de limiter à 3 mois la durée du travail détaché, limitation fixée à 12 mois dans l'UE.

Les syndicats, suivis par le PSS, ne sont pas entrés en matière, refusant même de débattre entre partenaires sociaux. Cette position rigide condamne l'accord institutionnel dont l'acceptation populaire exige le soutien d'une large coalition.

La gauche joue certes son rôle en défendant les conditions de travail en Suisse. Mais elle faillit à sa mission en ne proposant aucune alternative. Car la détérioration de nos rapports avec l'UE, conséquence inévitable de l'échec d'un accord institutionnel, ne va servir ni la qualité des conditions de travail ni le maintien des emplois en Suisse. Le PSS semble maintenant vouloir assouplir sa position et se déclare prêt à chercher des solutions avec le PLR et le PDC.

Ces solutions existent (DP 2234), pour autant que la Suisse fasse usage de ses compétences propres, qu'elle

exerce sa souveraineté. La boîte à idées Foraus vient de le rappeler en énonçant «10 propositions pour construire un consensus interne en vue d'un accord institutionnel». L'UE n'accepte pas les mesures d'accompagnement helvétiques parce qu'elles discrimineraient les travailleurs et les entreprises européennes en les soumettant à des conditions plus sévères que celles en vigueur pour les salariés indigènes? Alors examinons comment parvenir à une égalité de traitement.

Par exemple, en renforçant la responsabilité solidaire de l'entrepreneur helvétique faisant appel à des travailleurs

détachés ou à des soustraitants européens pour compenser l'affaiblissement de l'obligation de caution. Les contrôles effectués sur les travailleurs détachés sont-ils trop lourds comme nous le reproche l'UE? Le nombre de cas de dumping enregistrés par le Seco justifient néanmoins leur maintien. Mais plutôt que de les affaiblir, appliquons-les aux entreprises suisses. Etendons le champ d'application des conventions collectives de travail (CCT) aux secteurs sensibles à la pression sur les salaires. Imposons des contrats-types de travail là où, en l'absence de CCT, règne une sous-enchère salariale.

On aurait aimé entendre ces propositions dans la bouche des syndicats dès la fin des négociations avec Bruxelles. Au lieu de leur bouderie qui jusqu'à présent n'a pas fait avancer le dossier d'un pas. Des suggestions que le Conseil fédéral aurait également pu faire s'il avait assumé pleinement sa fonction directoriale.

Voilà donc matière à débattre et solutions à négocier, d'abord entre le patronat et les syndicats, avant que ne se forme une coalition de partis prête à soutenir le projet d'accord institutionnel tel que mis en consultation.

Transports: l'impasse du chacun pour soi

Sans coordination, les programmes d'infrastructures Rail 2035 et Route 2030 risquent d'engloutir des milliards en vain

Michel Béguelin - 05 mars 2019 - URL: https://www.domainepublic.ch/articles/34696

Autant le savoir: dans une quinzaine d'années, sur le Plateau suisse, nous risquons de devoir apprécier – ou subir – deux systèmes également numérisés de transports terrestres: d'un côté, des trains à deux étages plus ou moins longs, tous les quarts d'heure; de l'autre côté, souvent à proximité immédiate, les effets de six pistes d'autoroute parallèles aux voies ferrées.

Les deux systèmes vont bénéficier d'investissements d'infrastructures totalisant officiellement 26,7 milliards de francs au moins (soit 11,9 pour le rail + 14,8 pour la route), sans compter les programmes imbriqués en cours de réalisation.

Curieusement, la complémentarité rail/route, unanimement célébrée, n'existe pas au niveau de ces investissements pilotés par le même département (Detec). Les projets s'additionnent de part et d'autre en toute indépendance. Et pourtant, le bon sens voudrait

l'établissement préalable d'une liste des complémentarités positives et négatives permettant ensuite de développer et d'exploiter toutes les synergies possibles entre les deux systèmes. Mais rien n'est fait dans ce sens. C'est le règne du chacun pour soi intégral.

Investir dans les complémentarités

Le rail et la route souffrent d'un même défaut, l'exemple